MON MÉMO **DÉCHETTERIE**

BOCAGE BRESSUIRAIS

TOUS EN ACTION !

NOS DÉCHETS N'ONT QU'À BIEN SE RÉCLURE

Les déchets interdits en déchetterie

DÉCHETS INTERDITS	PROCÉDURE À SUIVRE
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte ou en apport sur les conteneurs collectifs
Cadavres d'animaux	Contacter un équarisseur
Déchets explosifs (munitions...)	Dépôt en gendarmerie
Bouteilles de gaz	Reprise par le distributeur
Déchets radioactifs	Contacter l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (seringues…)	Pharmacies
Médicaments	Pharmacies
Produits vétérinaires des pros	Contacter votre vétérinaire
Déchets spécifiques d'activité de garage (pare-brises, pare-chocs)	Contacter les entreprises de collecte agréées
Déchets spécifiques d'activité agricole	Contacter la Chambre d'Agriculture
Amiante liée pour les professionnels	Contacter les entreprises de collecte agréées
Pneus usagés des agriculteurs	Contacter les entreprises de collecte agréées

En cas de doute, demandez à l'agent d'accueil !
(liste non exhaustive)

Plus d'infos, des questions ?

05 49 81 15 15
dechets@agglo2b.fr
www.agglo2b.fr